



Abonnement sur internet avec reconduction automatique tous les 3m

Par **viha**, le **22/07/2009** à **20:08**

Bonjour,

Voilà je me suis inscrit sur un site de rencontres sur internet chez tchatlibertin.com pour une offre d'essai de 24h pour 1euro.

Or, je n'ai pas vu dans leur charte d'utilisation qu'après cette période d'essai je devais annuler un abonnement qui se fait par reconduction automatique.

Voilà ce que dit cette charte:

Détail de l'essai découverte 1€ pour 24 heures

(La souscription d'un Essai découverte de 24 heures pour 1 € vous permet de bénéficier de l'intégralité de notre service pendant 24 heures)

...Sauf annulation de votre part avant la fin de la période d'essai, votre Pass découverte se prolongera en Pass de 2mois(3mois à la date de mon inscription) au prix de 89,90 euros. Vous pouvez stopper votre Essai découverte à tout moment en cliquant sur le lien - gestion abonnement - situé en bas de page.

Je viens donc de m'apercevoir qu' il y a déjà eu 2 prélèvements de 89,85 euros alors que je n'ai jamais utilisé leur service depuis la période d'essai de 24h.

J'ai demandé à ce qu'ils me remboursent le dernier prélèvement mais ils ne me proposent que la moitié de la somme.

Je ne me souviens pas avoir reçu de mail au premier prélèvement de 89,85 euros pour me prévenir de cette transaction financière et par contre j'ai reçu un mail pour le deuxième prélèvement.

J'ai invoqué la loi Chatel puisque je n'ai pas eu de rappel pour me permettre de résilier ce contrat d'abonnement afin de me faire rembourser mais cette société (Numerik Art Sarl) prétend que La loi Chatel ne rentre pas dans le cadre de cet abonnement.

Est ce vrai?

Comment puis je faire pour me faire rembourser?

Dans l'attente de vous lire,

Veillez recevoir mes Salutations Distinguées.

H.Ivan